

Équipe Emploi Insertion - Subvention à l'Association du Plan Local d'Insertion par l'Économie

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Une Équipe Emploi Insertion a été mise en place à Besançon. Elle s'inscrit dans les dispositifs de Contrat de Ville. Elle a pour mission le retour à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires de la Ville.

Cette équipe, composée de personnes mises à disposition par l'ANPE, la Mission Locale et l'Association du PLIE, n'a pas été constituée en structure juridique. Elle a été intégrée à l'Association du PLIE.

Le Comité de pilotage de l'Équipe Emploi Insertion réuni le 8 novembre 2002 a décidé de ne pas modifier le fonctionnement de cette équipe à compter du 1^{er} janvier 2003, date du transfert des compétences du PLIE à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Dans cette logique, le financement de la personne mise à disposition par l'association du PLIE continue à incomber à la Ville. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 39 800 € correspondant à cette dépense.

En cas d'accord, la subvention à verser sera imputée au chapitre 92.523.6574.95047 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de 39 800 € du chapitre 938 des dépenses imprévues du budget primitif 2003.

«Mme Nicole WEINMAN : C'est une simple interrogation. C'est une décision qui a été prise au mois de novembre, il y a eu un budget prévisionnel de fait, je suis quand même surprise qu'on ait revoté ça à cette époque de l'année, compte tenu du fait...

M. Vincent FUSTER : Votre remarque est valable. On ne donne plus rien au PLIE en tant que tel mais là il s'agit de l'équipe emploi insertion qui a une gestion financière complètement indépendante du PLIE. Elle est intégrée au PLIE mais sa gestion financière est indépendante, complètement.

M. LE MAIRE : On verse une subvention au PLIE pour qu'il rémunère l'équipe emploi insertion.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai la même interrogation que Mme WEINMAN parce qu'il y a quelque chose qui n'est peut-être pas très clair pour moi. Si la décision est prise le 8 novembre 2002 de maintenir le fonctionnement à la ville et non pas de le passer à l'agglomération au 1^{er} janvier, pourquoi est-ce qu'on verse ces 39 000 € en juillet ? On ne pouvait pas l'inscrire au budget ?

M. Vincent FUSTER : On aurait pu l'inscrire au budget mais on était en discussion à ce moment-là avec le PLIE et la CAGB, donc c'est suite à ces discussions qu'on a inscrit en retard.

M. LE MAIRE : On aurait pu effectivement l'inscrire avant, je partage votre avis mais vous savez, les transferts de compétences c'est compliqué et à l'époque on ne savait pas encore ce qui allait être transféré ou pas. Mais vous avez raison, il aurait été plus simple de procéder ainsi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Économie- Emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

N'ont pas pris part au vote : M. FUSTER, Mme MOZER, Mme BALLOT, Mme DUFAY, Mme GEIGER, M. CHEVAILLER, M. LAMBERT.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.

10 juillet 2003